# Emile Durkheim, Les règles de la méthode sociologique

### **L'auteur**

Emile Durkheim (1858-1917) est un sociologue français considéré comme le père de cette discipline. Son oeuvre chercha à fonder scientifiquement la sociologie et traita de nombreux thèmes comme le suicide ou le fait religieux. Considérant que la structure prime sur l'individu Durkheim s'inscrit dans une conception holiste de la sociologie. Pour lui, la société ne correspond pas à la somme des actions individuelles, mais a une identité propre.

# Le contexte de publication

Paru en 1895 Les Règles de la méthode sociologique d'Emile Durkheim formule le projet de son auteur : fonder scientifiquement la sociologie en définissant ses méthodes. L'objectif est de « traiter scientifiquement les faits sociaux » ( Préface à la première édition ) au-delà des préjugés de l'opinion. Sa publication originale souleva de vives controverses. Dans une deuxième préface Durkheim explique que ces méthodes sont provisoires et devront s'adapter aux avancées de la science pour aboutir à une sociologie méthodique et objective

# Résumé par parties

# I) LA SOCIOLOGIE EST LA SCIENCE DES FAITS SOCIAUX

## Chapitre 1: Qu'est ce qu'un fait social?

Dukrheim commence par définir le « fait social ».

66 Ils consistent en des manières d'agir, de penser et de sentir, extérieures à l'individu, et qui sont douées d'un pouvoir de coercition en vertu duquel ils s'imposent à lui.

Le fait social est une résultante de la vie commune qui exprime un « certain état de l'âme collective ». Il est toujours plus que la somme des individualités et il possède sur elle un pouvoir coercitif :

Chacun est entrainé par tous.

Le fait social selon Durkheim est donc :

Contrainte extérieure ; ou bien encore, qui est générale dans l'étendue d'une société donnée tout en ayant une existence propre, indépendante de ses manifestations individuelles.

Il possède 4 caractéristiques principales :

#### 1. Le fait social est collectif et général.

C'est un phénomène observable sur la majorité d'un groupe social ou d'une population.

#### 2. Le fait social est extérieur et supérieur à l'individu.

Le fait social n'appartient pas aux individus. Il est tout formé par un ensemble de comportements qui possède une existence propre, objective et indépendante. Il existe avant et après l'individu et n'est pas modifiable par les volontés particulières de chacun

#### 3. Le fait social s'impose aux individus, il a un pouvoir coercitif.

L'individu adopte un comportement particulier dans la société, consciemment ou inconsciemment, dominé par les faits sociaux. Car ces derniers exercent sur lui une pression. S'il n'adopte pas le comportement en question, il s'expose à des sanctions sociales plus ou moins forte.

#### 4. Le fait social peut être organisé ou non.

Il peut découler d'une règle édictée clairement dans la loi ou dans un règlement. Mais il peut aussi tout à fait être de nature informelle à travers des coutumes.

# Chapitre 2: Règles relatives à l'observation des faits sociaux

Dans ce chapitre l'auteur affirme et défend la règle fondamentale de la sociologie :

66 La première règle et la plus fondamentale est de considérer les faits sociaux comme des choses.

Il formule ainsi le voeu que la sociologie, à l'image des autres sciences, sorte de sa phase idéologique qui élabore des *prénotions* sur la société à des fins essentiellement pratiques, des

représentations vulgaires qui dominent les esprits et se substituent aux choses mêmes. En refusant la conception téléologique de la sociologie de Comte selon laquelle la société réalise le progrès dans l'histoire et les conceptions de la morale qui estiment qu'elle n'est que le développement dans la société de principes moraux il montre que ce stade n' a pas encore été dépassé.

Les faits sociaux doivent donc être considérés comme des choses car elles sont des choses, c'està-dire des objets qui s'impose à l'observation, qui constituent la *data* du sociologue pour étudier la réalité phénomènale de la société.

66 Il nous faut donc considérer les phénomènes sociaux en eux-mêmes, détachés des sujets conscients qui se les représentent ; il faut les étudier du dehors comme des choses extérieures ; car c'est en cette qualité qu'ils se présentent à nous.

Dès lors, les corollaires du principe précédent sont pour Durkheim ces règles suivantes :

#### 1. Il faut écarter systématiquement les prénotions

Cet affranchissement nécessite un effort, tant nous sommes attachés à nos croyances politiques, religieuses et morales. Tout mysticisme et tout sentiment doivent être mis de côté.

2. Ne jamais prendre pour objet de recherches qu'un groupe de phénomènes préalablement définis par certains caractères extérieurs qui leur sont communs et comprendre dans la même recherche tous ceux qui répondent à cette définition.

Les faits sociaux doivent être définis à partir de caractéristiques extérieures et objectives.

3. Appréhender les faits sociaux par le côté où ils se présentent isolés de leurs manifestations individuelles

Ces faits doivent être consolidés et les plus objectifs possibles. Pour cela il faut étudier des faits isolés de leurs manifestations individuelles comme, par exemple, les coutûmes, les dictons et les proverbes.

# II) IL EST NÉCESSAIRE D'OPÉRER UNE DISTINCTION ENTRE LES FAITS SOCIAUX

<u>Chapitre 3 : Règles relatives à la distinction entre le normal et le pathologique</u>

Pour pouvoir établir un diagnostic de la société, Durkheim opère la distinction entre un fait social normal et pathologique.

Un fait social est estimé normal s'il est général dans une société donnée à un moment précis de son développement, c'est à dire que si ce fait se produit dans la moyenne des sociétés de ce type à ce moment considéré. Tous les autres faits sociaux, exceptionnels dans le temps et l'espace, sont pathologiques.

La définition d'un évènement normal fait intervenir deux éléments distincts :

- L'élément statistique : « le type normal se confond avec le type moyen, tout écart par rapport à cet étalon de la santé est un phénomène morbide ».
- L'utilité : « tout ce qui est normal est utile, à moins d'être nécessaire ».

Tout ce qui se manifeste avec une certaine régularité statistique durant une certaine période est normal, dans la mesure où la fréquence d'apparition correspond à ce que l'on observe en moyenne dans la réalité sociale concernée. En revanche, tout écart par rapport à cette fréquence d'apparition moyenne est pathologique.

Durkheim explique cette règle par l'exemple de **crime**. En effet, ce dernier s'observe dans toutes les sociétés. Ce qui différencie les sociétés dans le temps et dans l'espace, ce n'est donc pas la présence ou l'absence du crime, mais la forme que prend celui-ci. Or, en suivant l'évolution statistique de ce phénomène, on constate bien des régularités le concernant. Pour cette raison, il doit être considéré comme un fait social normal. Ce qui serait pathologique, ce serait l'augmentation exagérée du taux de criminalité par rapport à ce que l'on observe en temps normal.

Lorsque le fait social observé est normal, comme l'exemple du crime, cela signifie selon Durkheim, que c'est un phénomène inévitable et utile à la bonne santé de la société :

66 Le crime est donc nécessaire ; il est lié aux conditions fondamentales de toute vie sociale, mais, par cela même, il est utile.

Cette distinction constitue la première méthode de classement des faits. Cette méthode est nécessaire, mais pas forcement suffisante. En effet, la généralité d'un phénomène peut n'être qu'illusoire. C'est pourquoi, l'auteur préconise l'utilisation d'une deuxième méthode qui a pour principe de déterminer quelles étaient les conditions déterminant la généralité et vérifiant si elles sont encore données ou non.

# Chapitre 4: Règles relatives à la constitution des faits sociaux

Pour l'historien, chaque peuple a son propre système de valeurs et sa propre organisation alors que pour le philosophe, ces systèmes reflètent un principe unique s'appliquant à l'humanité. Une position intermédiaire, celle du sociologue, consiste à définir des espèces sociales découlant de la distinction entre le normal et le pathologique permettant de classer et d'étudier les sociétés.

La classification durkheimienne des sociétés est fondée sur le principe que les sociétés diffèrent par leur degré de complexité. L'auteur considère qu'il « existe des types sociaux qualitativement distincts les uns des autres ». Selon lui, « les sociétés sont composées de parties ajoutées les unes aux autres ». Il convient donc d'étudier le nombre, la nature et l'articulation de ces éléments que Durkheim nomme des segments sociaux.

Partant de ce principe, Durkheim propose une classification qui, de la horde, mène aux sociétés contemporaines.

La règle de classification s'énonce ainsi par Durkheim :

66 On commencera par classer les sociétés d'après le degré de composition qu'elle présentent, en prenant pour base la société parfaitement simple ou à segment unique ; à l'intérieur de ces classes on distinguera des variétés différentes suivant qu'il se produit ou non une coalescence complète des segments initiaux.

# III) LA SOCIOLOGIE DOIT SE DOTER DE MÉTHODES PERMETTANT D'EXPLIQUER DE MANIÈRE PERTINENTE LES FAIS SOCIAUX

# Chapitre 5: Règles relatives à l'explication des faits sociaux

Selon Durkheim:

66 Il faut expliquer le social par le social. [...] La cause déterminante d'un fait social doit être cherchée parmi les faits sociaux antécédents, et non parmi les états de conscience individuelle.

Autrement dit, il faut écarter les explications non sociologiques c'est à dire biologiques ou psychologiques. Les faits sociaux sont causés par d'autres faits sociaux.

Ainsi:

66 L'origine première de tout processus social de quelque importance doit être recherchée dans la constitution du milieu social interne.

Puisque la société n'est pas une simple somme d'individus mais un système qui a une réalité spécifique et des caractères propres, la cause des faits sociaux ne peut que se trouver dans cette « conscience collective ».

Cependant Durkheim réfute le pluralisme causal et soutien qu'un fait social est toujours causé par un unique autre fait social. Mais il convient aussi de distinguer la cause d'un fait social de sa fonction au sein de la société. En effet « faire voir à quoi un fait est utile n'est pas expliquer comment il est né, ni comment il est ce qu'il est. »

## Chapitre 6: Règles relatives à l'administration de la preuve

L'expérimentation en sociologie est impossible : on ne peut recréer une société en laboratoire.

Pour démontrer une relation de causalité entre deux phénomènes sociaux, il faut comparer les situations où les phénomènes sont tous les deux présents ou absents et chercher les variations qu'ils présentent. C'est ce que Durkheim appelle la « méthode de l'expérimentation indirecte » ou des « variations concomittantes ».

66 Nous n'avons qu'un moyen de démontrer qu'un phénomène est cause d'un autre, c'est de comparer les cas où ils sont simultanément présents ou absents et de chercher si les variations qu'ils présentent dans ces différentes combinaisons de circonstances témoignent que l'un dépend de l'autre.

## Conclusion

Véritable manifeste de constitution d'une nouvelle discipline scientifique, les *Règles de la méthode* sociologique postulent que la sociologie consiste à étudier des faits d'une nature particulière en adoptant une posture d'observateur extérieur, à définir rigoureusement des concepts grâce auxquels on isole des catégories de phénomènes, à classer les sociétés en genres et en espèces, enfin, à l'intérieur d'une société donnée, à expliquer un fait particulier par le milieu social.

Si les méthodes de Durkheim sont encore d'actualité dans le champ sociologique, son approche «holiste » de Durkheim, fondée sur le postulat que le « tout » (la société) explique « les parties » (les pratiques et les représentations individuelles) ne fait pas l'unanimité. Durkheim abandonne en effet les comportements individuels à la psychologie en négligant leur contexte social. De plus, il néglige les choix et arbitrages des individus conçus comme des êtres entièrement déterminés par

le social. Aussi, d'autres sociologues comme Max Weber privilégieront l'analyse micro-sociologique en considérant que seul l'individu est l'unité d'analyse pertinente.	